

Celles qu'on appelait les «bonnes»

En 1907 ou 1908, une dame de la bourgeoisie nantaise cherchait une petite «bonne à tout faire». Une amie offrit de la tirer d'embarras tout en lui faisant faire une bonne action. Il s'agissait de retirer de la communauté Notre-Dame-de-Charité-du-Refuge, plus connue à Nantes sous le nom des «Dames blanches», en raison de la couleur de la robe des religieuses, deux sœurs, orphelines, qui y étaient pensionnaires. Elles avaient encore une tante qui était disposée à en employer une dans son petit commerce mais ne pouvait se charger des deux. Or, les religieuses exigeaient que les deux sœurs sortent ensemble. La seconde fournirait la petite bonne que l'on cherchait. Cette dame, qui était ma grand-mère, y consentit et emmena sa fille, âgée de sept à huit ans, pour aller chercher les jeunes filles. Elle avait été prévenue d'apporter des robes, celles que la communauté leur avait fournies devant y rester pour servir à d'autres. Ainsi fut fait. Ma grand-mère et sa fille furent introduites dans un parloir. Après un moment d'attente, la porte s'ouvrit et elles n'aperçurent que le bras d'une religieuse (elles étaient cloîtrées) qui poussa dans la pièce deux adolescentes vêtues seulement «d'un jupon et d'un cache-corset». Elles n'avaient pas été autorisées à se présenter vêtues et à faire l'échange des robes dans un endroit discret. Cette entrée surprenante, la confusion des deux filles ainsi livrées, sans un mot, en sous-vêtements ne devaient jamais s'effacer de la mémoire de l'enfant mise ainsi en présence d'un dénuement et d'une humiliation qu'elle n'imaginait même pas. Devenue une très vieille dame, elle évoquait encore cette scène et éprouvait une espèce de remords envers cette jeune fille. Elle n'avait pas donnée satisfaction et était si peu restée au service de sa mère qu'elle ne se souvenait même plus de son prénom. «Qu'est-ce que cette pauvre petite a bien pu devenir ?» répétait-elle.

Cette anecdote m'a paru situer mon propos à la charnière des thèmes *Vie associative* et *Femme en Bretagne* en illustrant quelques aspects de la condition qui attendait nombre de jeunes filles et de femmes, en Bretagne, au début du siècle : d'abord, la fatalité de ce sort pour des filles de la campagne, sans formation particulière ni soutien familial ; les humiliations auxquelles elles se trouvaient souvent exposées ; enfin la précarité de leur situation et son quasi anonymat, leur identité se réduisant à un prénom, vite oublié. Pour trouver une place, elles avaient aussi la ressource des

bureaux de placement. Ma grand-mère s'y fournissait également, quelquefois accompagnée de sa petite-fille qui avait conçu une idée des marchés aux esclaves à la vue de ces femmes qui attendaient qu'on vînt les choisir, leur malle ou leur valise toute prête pour entrer chez de nouveaux employeurs. Où allaient-elles si elles n'étaient pas retenues dans la journée ? Les « huit jours » qu'il était d'usage de leur consentir n'allaient pas loin et les patronnes en puissance avaient le choix.

Il faut dire que de bonnes âmes se préoccupaient de leur misère et du danger moral auquel elle les exposait. Diverses associations et œuvres pieuses tentaient de leur venir en aide. Ainsi celle qu'avait fondée, en 1853, le curé de Saint-Nicolas, l'abbé Fournier qui devait devenir, par la suite, évêque de Nantes. Cette œuvre, placée sous l'invocation de Notre-Dame-de-Bon-Secours et aussi appelée Vestiaire des Pauvres avait été approuvée par le pape Pie IX en 1857, époque où elle comptait quelque 700 membres. La conception, ingénieuse, était à triple détente : il s'agissait de faire prendre conscience de la misère aux femmes des milieux aisés et de les impliquer personnellement dans une œuvre charitable, de donner du travail à des « ouvrières et domestiques sans travail » et de fournir des vêtements aux pauvres, le tout en restant assez économique pour les bourses charitables. Cinq francs par an suffisaient pour y adhérer. En principe, les dames membres s'engageaient à visiter deux femmes sans travail, à juger de leurs capacités et de leur désir de travailler. Si l'impression était favorable, elles les faisaient admettre dans l'œuvre qui leur donnait un travail de confection de vêtements pour un salaire de 4 à 5 francs par mois. Ces vêtements étaient proposés par l'œuvre dans des ventes de charité et les acheteuses redistribuaient leurs acquisitions à des pauvres. En fait, les dames « actives » ne constituaient guère que le dixième des adhérentes et œuvraient surtout en hiver, l'été les dispersant sans doute sur leurs terres car le recrutement s'opérait dans les milieux aisés et même aristocratiques. En 1864, la présidente était une dame Marion de Procé et la vice-présidente une dame de Mauduit, née de Talhouët¹.

Le but, avoué, était de venir en aide à la pauvreté « courageuse », cette vertu étant laissée à l'appréciation de dames dont le courage n'avait jamais eu à se mesurer avec la pauvreté. Qu'advenait-il des moins courageuses et des moins vertueuses ? C'est précisément à ce point de partage que se situait l'œuvre dirigée par les Dames blanches qui se donnaient pour tâche de sauver les filles perdues et de préserver celles que tout prédisposait à le devenir.

La Révolution avait dispersé les maisons des Pénitentes et du Bon Pasteur vouées à cette tâche si bien qu'un jour du carême 1802, une jeune

¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, 125 J, 5 K 1

filles étaient venues implorer du curé de Saint-Pierre, le chanoine de Tréméac, un asile pour abriter sa vertu menacée par la misère. M. de Tréméac s'émut de ce vide charitable, recueillit la jeune fille, puis plusieurs autres et, pour les abriter, réussit à acheter l'hôtel Poterie (ou plus exactement de Portric) situé rue Saint-Vincent, à l'actuel emplacement du Crédit municipal². La direction fut momentanément assurée par une ancienne religieuse de la Visitation jusqu'en 1809 où le chanoine de Tréméac obtint l'envoi de religieuses de la maison de Notre-Dame-de-Charité-du-Refuge, communauté de Saint-Michel, établie à Paris, rue Saint-Jacques. Cet ordre avait été fondé par saint Jean Eudes, à Caen, au milieu du XVII^e siècle. Du fait de la Révolution, la maison de Paris avait subi l'arrestation de sa supérieure et l'expulsion des religieuses qui parvinrent à rester groupées et à survivre grâce à l'exceptionnelle personnalité de l'une d'entre elles, sœur Marie de l'Enfant Jésus-Duquesnes qui y était entrée en 1779. Réfugiée à Chevilly, elle parvint à maintenir la communauté et même à l'augmenter. Après la Terreur, elles se réinstallèrent discrètement à Paris recevant des enfants, des dames pensionnaires et des prêtres. En décembre 1800, une des dames sollicita l'asile pour un émigré en attente de papiers. Trois jours après, la Machine infernale explosait et manquait de tuer le Premier Consul. Le soi-disant émigré n'était autre que Carbon, un des auteurs de l'attentat qui fut vite retrouvé par la police. La mère Duquesnes fut arrêtée et détenue à la Conciergerie et aux Madelonnettes avec les femmes de mauvaise vie. Sa détention dura 11 mois, lui laissant le temps de broder une chasuble et de regarder autour d'elle. Après quoi, la communauté apprit qu'elle devait être transférée à Milan. Devant cette perspective, les sœurs firent parvenir un placet à Bonaparte, peut-être par l'intermédiaire de son valet de chambre. Le Premier Consul la fit libérer et voulut la voir. Il ouvrit l'entretien par cette apostrophe ironique : «J'espère, Madame, que vous avez été satisfaite de votre séjour en prison ?». Sans se démonter, la religieuse répondit : « - Oui, j'ai pu apprécier tout ce qu'il vous reste à faire pour réformer les prisons afin que les gens y soient traités avec une certaine dignité. » Le Premier Consul déclara son intention de reconnaître seulement les ordres hospitaliers et enseignants. Son interlocutrice refusa de se ranger dans une de ces catégories en affirmant : «J'ai été envoyée par Dieu ainsi que mes sœurs auprès des âmes en difficulté et je ne changerai point d'orientation». Impressionné par cette fermeté tranquille, Bonaparte reconduisit la religieuse et lui dit en s'inclinant : «Madame, si vous étiez un homme, je ferais de vous mon premier ministre !» À la stupéfaction générale, l'entrevue avait duré plus d'une heure. L'empereur ne devait pas en perdre le souvenir et accorda, en 1807, une existence légale et civile au

² Abbé G. DURVILLE, *Études sur le vieux Nantes*, 1^{re} livraison, Vannes, Lafolye, 1900, p. 250 et Arch. dép. Loire-Atlantique, 125 J, 2 F 31, Lettre à l'abbé Bodinier, vicaire général, retraçant l'origine du couvent, 5 avril 1816.

Refuge, la maison de Paris étant promue maison mère et la mère Duquesnes supérieure générale. Elle ne s'y résigna que pour la forme et, dans les faits, chaque maison garda son indépendance³. C'est dans ce cadre que l'établissement de Nantes fut approuvé par un décret impérial du 6 juin 1811. L'administration et la surveillance en incombaient au préfet, au maire et au vice-président de la chambre de commerce. L'évêque pouvait y participer avec voix délibérative⁴. D'après les statuts déposés à cette occasion, l'intérieur de la maison était gouverné par une supérieure, élue pour trois ans et renouvelable une fois, une assistante et quatre conseillères. Comme toutes les maisons dites du Refuge, elle était placée sous la protection de Madame Mère par décret du 2 germinal an XIII-23 mars 1805⁵.

L'hôtel Poterie étant devenu trop exigü, elles purent acquérir, grâce à des emprunts gagés sur la vente de l'hôtel, l'ancien couvent des Cordeliers où elles se transportèrent le 12 février 1812. Après avoir abrité, dès 1791, le club du Port Communeau et, en 1793, une fonderie de canons, puis un logement de troupes et, enfin, le Collège des Amis Réunis jusqu'en 1811, les vastes bâtiments conventuels des Cordeliers étaient en piteux état⁶. Faute de moyens pour rendre habitables les locaux qui ne permettaient même pas aux religieuses de disposer d'une cellule propre, il fallut réduire à une soixantaine les pensionnaires qui couchaient dans deux grandes chambres alors que l'effectif avait atteint précédemment la centaine. Sur ce nombre, sept seulement payaient 7 à 800 francs pour leur entretien. De plus, la supérieure avait créé une classe



Deux Dames blanches présentant
une bannière de procession
(coll. privée)

³ Tradition aimablement transmise par l'actuelle supérieure de la communauté de Nantes, d'après le livre du couvent et confirmée, d'après des documents d'archives dans l'article de G. LENÔTRE, «Trois chouans, Limoëlan», *Vieilles maisons, vieux papiers*, Perrin, 1949, troisième série, pp. 195 à 225.

⁴ Arch. dép. Loire-Atlantique, 125 J, 2 F 31.

⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, 78 V 1.

⁶ Abbé G. DURVILLE, *op. cit.* p. 249.

de préservation destinée aux enfants au-dessous de quinze ans «qui, sans être coupables d'inconduite de mœurs, seraient exposées d'y tomber, soit pas des défauts de caractère, ou par l'abandon des parents, ou par extrême pauvreté. Ces enfants, ajoutait-elle, font l'affliction de bien des familles désolées [...] ne pouvant trouver des places en aucun endroit convenable⁷.»

En 1816, la communauté se plaignait d'être abandonnée des autorités de tutelle et d'être réduite à subsister de son travail et de dons alors que d'autres maisons du Refuge bénéficiaient de secours. Il leur faudrait 24 000 francs pour apurer leurs dettes et 50 000 pour les réparations. Dans un premier temps, elle sollicitait un secours annuel de 5 à 6 000 francs, plus une somme de 30 000 francs dont 24 000 serviraient à rembourser les emprunts et dont les 6 000 restants pourraient assurer les réparations les plus urgentes⁸.

Le conseil général se laissa enfin toucher et accorda des subventions : 600 francs en 1819, 1 500 en 1820 et 1821 et jusqu'à 5 000 en 1822, grâce à la recommandation du préfet de Vêrigny qui resta en place jusqu'en 1824. La municipalité suivit le mouvement et alla jusqu'à 4 000 francs en 1822 pour redescendre, par la suite, à 300 ou même moins comme en témoigne une lettre de la supérieure au maire, en date de 1850⁹.

En 1824, le Refuge avait déménagé une troisième et dernière fois vers un établissement plus vaste, situé rue de Gigant. Cette propriété, acquise des héritiers Drouin, avait été payée 36 000 francs en 1828¹⁰. Une estimation plus tardive et non datée lui attribue la valeur de 933 781 francs pour 3 hectares, dont la partie réservée aux religieuses, tant en bâtiments que jardins représentait les 5/6^e de la valeur. Les bâtiments comportaient 143 portes et fenêtres. La chapelle définitive fut bénie le 18 octobre 1826, par Mgr de Guérines. Elle était dédiée à saint Michel et le maître autel était consacré aux Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie et renfermait des reliques des saints martyrs Clément, Justin, Désiré, Bazilie et Eutrope¹¹. L'abbé Durville s'interroge sur la dédicace à saint Michel. Il est permis de penser que c'était simplement parce que la maison de Notre-Dame-de-la-Charité-du-Refuge, rue Saint-Jacques à Paris était dite communauté de Saint-Michel.

Le fonctionnement de l'œuvre expliquait la nécessité de bâtiments de grande dimension. Les pensionnaires y entraient et en sortaient de plein gré, sauf celles qui y étaient placées par l'administration après avoir subi une condamnation. La supérieure comparait sa maison à un hospice où l'on soignait des infirmités morales et des plaies sociales puisqu'il s'agis-

⁷ Demande de subvention de la supérieure au conseil général, citée par Abbé G. DURVILLE, *op. cit.*, p. 253.

⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, 125 J, 2 F 31, Lettre à l'abbé Bodinier, 5 avril 1816.

⁹ Arch. mun. Nantes, Q 2, carton 3, dossier 15, 29 juin 1850.

¹⁰ Arch. dép. Loire-Atlantique, 78 V 1.

¹¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, 125 J, 2 F 31.



Classe de fillettes dans le jardin de la rue de Gigant

sait d'accueillir de «pauvres filles qui, après avoir vécu dans le désordre revenaient à des sentiments meilleurs». On s'efforçait de leur inspirer «le goût du travail et de la vertu» afin de les «rendre à la société». Il est bien évident que certaines «malades» risquaient d'être contagieuses ; aussi fallait-il établir une séparation rigoureuse et jusqu'à l'intérieur de la chapelle, entre trois catégories : des femmes libres qui avaient demandé à ne jamais sortir, celles qui étaient en train de réussir à se corriger et celles qui venaient d'entrer ou qu'il fallait surveiller de très près¹². Parmi les femmes qui demandaient à ne jamais sortir se trouvaient des épaves telles que des sourdes-muettes, des femmes âgées et celles qu'une supérieure qualifiait joliment de «demi-raisons». Ce groupe qui ne fournissait presque aucun travail était évidemment une charge pour la communauté¹³.

Un budget, daté de 1867, détaille les ressources dont elles disposaient pour l'entretien de 190 pensionnaires (150 pénitentes et 40 dans la classe de préservation). Une association, dont nous reparlerons plus loin, leur versait annuellement 4 000 francs. Une quête, effectuée lors de la réunion annuelle, produisait 400 francs. On pouvait compter sur une moyenne de 1 000 francs de dons et legs et pour à peu près la même somme de rétribu-

¹² Arch. mun. Nantes, Q 2, carton 3, dossier 15, lettres au maire, 10 août 1853 et 29 juin 1850.

¹³ Arch. mun. Nantes, Q 2, carton 3, dossier 15, lettre au maire, 16 novembre 1895.

tions versées par les familles. Enfin les ouvrages réalisés par l'ouvroir produisaient 14 000 francs, soit un total de 20 900 francs, alors que les dépenses, année moyenne, s'élevaient à 34 774 francs. Le plus gros poste de celles-ci (12 000 francs) était consacré à l'achat de blé, farines et pain. Les religieuses précisaient qu'elles ne pouvaient faire face qu'en s'imposant «des privations de plus en plus pénibles». Une lettre du 29 juin 1850, au maire, exposait que, pour fournir à l'acquisition et la construction de bâtiments ainsi que pour assurer la nourriture, les religieuses employaient leurs dots. La subvention de la mairie oscillait généralement entre 300 et 500 francs, elle avait atteint 1 000 francs en 1870 mais le maire ne semblait pas disposé à continuer et insinuait que l'institution recevait des protégées de la justice, à la demande des parents ou des tribunaux, dans le désir, sans doute de repasser la charge de la subvention au ministère concerné¹⁴.

L'association qui versait des subsides réguliers était l'Association du Saint et Immaculé Cœur de Marie, fondée en faveur des pauvres, en 1816, par des dames pieuses qui l'administraient. Pour en faire partie, il fallait verser au moins 5 francs annuels, décidément le prix plancher de la charité nantaise. Le refuge, où une pénitente coûtait 130 francs et une préservée 150 francs la première année puis 125 jusqu'à ce qu'elles soient en âge de travailler, soit deux à trois ans, n'était pas la seule œuvre à bénéficier de ses libéralités¹⁵.

Une assemblée générale annuelle, tenue en présence de l'évêque, réunissait au refuge les membres de cette association pour entendre le rapport moral des activités de l'œuvre. Un de ces rapports, présenté le 24 mars 1873, est plus explicite sur les buts et le fonctionnement de l'œuvre que les demandes de subvention destinées à la municipalité. Son but y est clairement proclamé : empêcher un grand nombre de péchés et dérober des scandales aux yeux du monde afin que Dieu soit moins offensé. Objectif évidemment assez indifférent à la municipalité qui, depuis 1871, ne versait plus les 1 000 francs annuels qu'elle avait consentis. Les âmes pécheresses recueillies dans les pieux filets de la rue de Gigant étaient comparées à des «temples divins tombés en ruine» et redevenus des «tabernacles purs» au prix d'un règlement qui, «sans être dur», demandait cependant «l'immolation de la volonté».

Les effectifs étaient répartis en quatre sections :

— la classe de Saint-Joseph regroupait celles qui avaient demandé à rester toute leur vie et comportait 51 femmes.

¹⁴ Arch. mun. Nantes, Q 2, carton 3, dossier 15.

¹⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, 125 J, 2 F 31.

– la classe de Saint-Jean avait reçu 69 filles dont les deux tiers avaient de 13 à 18 ans. Elles étaient qualifiées de «réconciliées» mais la supérieure déplorait la légèreté due à leur âge. Cependant la plupart se corrigeaient et manifestaient une grande dévotion à la sainte Vierge en témoignant un vif désir de devenir Enfants de Marie.

– la classe de Sainte-Madeleine, on le devine, était «loin de la sainteté» tout en revenant souvent à la vertu. Toutefois, sur 50 arrivantes, il n'en restait que 42.

– les ouvriers de préservation de Sainte-Anne et de l'Immaculée Conception où 74 jeunes filles se formaient «à la vertu et au travail». Très pieuses, elles ne posaient pas de problèmes.

Il faut admirer le courage et l'abnégation des religieuses¹⁶ qui voyaient souvent échouer leurs efforts au point de confier à l'assemblée : «Nous aimerions vous raconter ces morts édifiantes qui viennent nous consoler». En 1873, elles ne pouvaient offrir que la fin d'une pénitente, admise au refuge en 1824 et morte à 77 ans, aveugle et quasi en odeur de sainteté. Plus consolante encore devait être l'histoire d'une jolie fille qui, sur le point de faire «un triste naufrage», avait été repêchée par une «pieuse domestique» qui l'avait orientée vers le refuge. Jugée «plus inexpérimentée que coupable», elle avait été placée dans la classe des Réconciliées qu'elle édifia par sa piété et sa soumission. La généreuse enfant avait souhaité rentrer dans le monde pour venir en aide à sa pauvre mère, on la détourna de ce but pourtant louable, mais sans doute jugé au-dessus de ses forces. Elle contracta une «pulmonie» qui la conduisit lentement au tombeau et elle supporta sa maladie avec une résignation et une piété admirable. Elle portait le nom, prédestiné, d'Espérance¹⁷.

Le refuge était assez souvent sollicité pour résoudre de douloureux cas familiaux. Ainsi le maire de La Ferté-Macé (Orne) sollicitait-il l'admission d'une jeune femme dont l'honorable famille, y compris son mari, renonçait à s'occuper en raison de ses déportements répétés. L'intéressée consentait à souscrire à cette sorte de lettre de cachet. On ne sait quelle suite fut donnée à cette demande¹⁸.

L'œuvre consentait parfois à se charger de cas qui, aujourd'hui, relèveraient de la médecine. Ainsi avait-elle accueilli une jeune femme de 20 ans qui consentait à subir ce qu'on appelle une cure de désintoxication

¹⁶ En 1831, elles étaient 20 professes de chœur, 3 novices, 9 converses, 4 novices de deuxième rang, 3 tourières (Arch. dép. Loire-Atlantique, 125 J, 2 F 31).

¹⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, 125 J, 2 F 31.

¹⁸ *Ibidem*. 1855.

alcoolique. Or, la malheureuse avait une petite fille de 2 ans qu'elle réclamait et qui la réclamait. Le cas fut exposé au vicaire général, l'abbé Dandé, demandant si l'on pouvait l'autoriser à rencontrer son enfant, «de loin en loin», au parloir¹⁹. Le succès de la cure n'est pas connu.

Les échecs étaient, parfois, retentissants. Une jeune fille un peu folle qu'on avait fait sortir était revenue faire du scandale dans la cour extérieure, poussant des cris à amener le voisinage et lui donner à croire qu'il se passait des choses abominables derrière les murs des Dames blanches. La supérieure écrivit sur-le-champ à l'aumônier, lui racontant qu'elle avait fait appel au commissaire de police qui s'était borné à l'engager à faire «conduire au violon» la perturbatrice. Une expression si triviale sous la plume de la respectable supérieure trahit le bouleversement qui l'agitait. Elle avait fait appeler les soldats dans ce but mais la troupe avait refusé de se charger de l'opération. Là encore, on ne sait pas non plus comment la communauté se tira de ce mauvais pas²⁰.

Il est remarquable que l'œuvre ait pu se soutenir au milieu de constantes difficultés financières pour subvenir à la vie quotidienne, l'entretien des bâtiments, le paiement des impôts, avec des ressources trop faibles et fluctuantes. Au début du XX^e siècle, l'établissement comptait environ 370 pensionnaires et la ressource principale était le travail de l'ouvrage, en constante augmentation, qui produisait, en 1907, 34 950 francs, ce qui couvrait, *grosso modo*, la moitié des besoins. L'instruction élémentaire était dispensée aux enfants des classes de préservation, mais l'ouvrage offrait la seule formation professionnelle proposée aux jeunes filles placées ensuite comme domestiques ou femmes de chambre. C'est, d'ailleurs, ce que ma grand-mère avait reproché à sa jeune bonne qui, elle le reconnaissait, cousait fort bien mais ne savait rien faire d'autre. Il était, en effet, difficile de les former à d'autres tâches ménagères en raison, chez trop d'entre elles, d'habitudes invétérées de paresse, vice, désordre et gaspillage ce qui rendait, par exemple, presque impossible de les affecter à la cuisine, sans compter que, dans ce poste, l'état physique de certaines d'entre elles aurait pu nuire à la santé générale²¹.

L'utilité d'une telle maison, si économique pour l'administration, était si bien reconnue qu'elle obtint l'autorisation en 1880 et survécut à la séparation de l'Église et de l'État en raison des décrets impériaux. Enfin, il ressort de tout ceci que le public, malgré les lacunes, les difficultés et les

¹⁹ 16 avril 1857. *Ibidem*.

²⁰ *Ibidem*, lettre à l'aumônier, septembre 1845.

²¹ *Rapport sur l'enseignement ménager et sur le pécule* où les religieuses exposent l'impossibilité où elles sont d'assurer un enseignement ménager complet. Imprimé sans date mais, d'après le texte, postérieur à 1920 (Arch. mun. Nantes, Q 2, carton 3, dossier 15).

imperfections du système charitable, s'efforçait de porter remède aux incertitudes du sort de ses «bonnes».

Quant à la pratique, elle était évidemment aussi diverse que les maisons, les exigences des employeurs et la personnalité des employées. D'autre part, elle n'a pu survivre qu'à travers des souvenirs personnels et des anecdotes qui ont souvent conservé et transmis la trace de cas limites, en mal ou en bien. Elles permettent, cependant, d'esquisser quelques profils de ces femmes oubliées dont la vie a été dévouée au service des autres. Celles que j'ai pu recueillir concernent des familles de bourgeoisie moyenne qui n'employait ni femmes de chambre hautement qualifiées ni cuisinières cordon bleu, mais précisément, à toutes fins utiles, des «bonnes à tout faire», ce qui n'était certainement pas la condition la plus enviable. Elles étaient modestement rétribuées. Ma mère se souvenait qu'elle était payée, avant la guerre de 1914, de 17 à 18 francs par mois, bien sûr nourries et logées, assez mal le plus souvent, dans des mansardes sans chauffage et sommairement meublées d'un lit de fer, d'une table pourvue d'une cuvette et de son pot à eau (mais les maîtres n'avaient pas toujours mieux), pas toujours d'une armoire. On a longtemps conservé, à la maison, une espèce de petit chiffonnier à tiroirs de carton recouverts de cretonne provenant d'une chambre de bonne et qui devait tenir lieu de commode. Dans les maisons pieuses, un crucifix, une statuette de la Vierge étaient chargés de les maintenir dans le devoir. Certaines maîtresses de maison exigeaient, paraît-il, que leurs domestiques aillent à la messe de six heures. D'autres consentaient à décaler leurs horaires pour que la bonne remplisse ses devoirs religieux en même temps que le reste de la famille. Ainsi, chez une de mes arrière-grands-mères, à la campagne, dans le Morbihan, la famille s'entassait dans une calèche, la bonne et ses enfants sur le siège à côté de son mari qui conduisait la voiture car l'église était à deux bons kilomètres de la propriété. Les courses faites, les pains pour la semaine calés sous les pieds du cocher, on ne rentrait qu'à midi passé. Il fallait alors allumer le fourneau et commencer les préparatifs du repas, si bien que les déjeuners du dimanche étaient célèbres pour leur heure tardive. Les parents et amis qui y étaient conviés prenaient un en-cas dans cette perspective. D'une façon générale, les horaires étaient à la discrétion de la maîtresse de maison et ne comportaient quelques heures libres que le dimanche entre la fin du déjeuner et la vaisselle et la préparation du dîner.

Ce personnel comptait beaucoup de braves filles qui s'attachaient à la maison et faisait leur métier en conscience. Ainsi une certaine Louise qui était restée quelques années au service de ma grand-mère, à Nantes. Elle faisait preuve d'une grande conscience professionnelle, même en l'absence de la maîtresse de maison en vacances au bord de la mer ou chez ses parents alors que son mari restait à Nantes pour ses affaires. Elle rendait compte de son activité par des cartes postales que j'ai encore, n'hésitant pas à faire un long trajet à pied jusqu'à une maison de campagne à

Chantenay pour rapporter de lourds paniers de pêches. Elle profitait des vacances pour laver les *ousques* du salon. Comprendre les *housses* ! Elle écrivait assez bien mais les mots savants lui échappaient parfois. Surtout, elle faisait preuve d'une grande délicatesse de cœur. Elle envoyait à ma mère, âgée alors de trois ou quatre ans, de superbes cartes postales pour le jour de l'an. L'enfant avait reçu un petit chat qu'elle aimait beaucoup. Hélas ! pendant une absence, le petit chat était mort, écrasé. Louise fit part du malheur à ma grand-mère en ajoutant qu'elle en cherchait un autre, exactement pareil, pour que la petite fille ne s'aperçoive pas de la substitution et n'en ait pas de chagrin. La bonne Louise quitta la maison pour se marier. Une autre, Henriette, originaire de Legé, envoyait aussi des cartes postales à l'enfant de la maison, lui disant : «Revenez vite, je m'ennuie de vous.» C'était là un personnel de tout repos.

Une des exigences de leurs patronnes était de les habituer à un service relativement stylé. Le langage posait parfois quelques problèmes. Une d'entre elles s'obstinait à dire : «Voulez-vous ceci ou cela». Ma grand-mère lui répétait qu'elle devait parler à la troisième personne, ce qui plongeait ma mère, enfant, dans des abîmes de perplexité : quelle était cette mystérieuse personne à laquelle il fallait s'adresser alors qu'on n'était que deux en présence ? La bonne devait être dans le même état d'esprit, — il faut croire qu'on ne donnait pas d'exemples — mais pas plus que l'enfant, elle ne posa la question et n'y parvint jamais. Un détail de ce genre faisait juger la pauvre fille stupide et suffisait pour en chercher une autre.

À côté de ces âmes simples et dévouées, il y avait celles qui se défendaient, se rebiffaient et n'hésitaient pas à jouer les fortes têtes. Par exemple, celle qui était agacée que ce soit toujours le maître de maison qui lui fit des observations et non Madame. Monsieur était chasseur et elle eut un jour à préparer des bécasses. Habitée à des volatiles domestiques, elle les vida avant de les préparer. Coup de sonnette, après que la famille eût goûté au plat : «— Comment, vous ne savez pas qu'on ne vide par les bécasses ? Ma pauvre fille, etc.» Furieuse, elle eut, quelques jours après à préparer un poulet. «Ah ! se dit-elle, ils aiment la m..., eh ! bien, ils en mangeront !». Nouveau coup de sonnette et je laisse à penser l'algarade qui s'ensuivit. Une autre fois, la crème à la vanille avait goût d'ail. Autre observation furibonde de Monsieur : «Ah ! Je vois ce que c'est, répondit-elle, mon tiroir à ail était ouvert et il a dû en voler un peu dans la crème.» Je ne sais si c'est le poulet ou la crème qui fit, si l'on peut dire, déborder le vase mais elle fut mise à la porte sans sursis. Elle échoua ensuite chez ma grand-mère où elle se vanta de ses hauts faits. Il va sans dire que son séjour dans la maison fut bref. Dans le même genre, cette histoire que je ne résiste pas au plaisir de vous conter, bien qu'elle ne concerne vraisemblablement pas une Bretonne puisque la scène s'est passée à Poitiers chez une arrière-grand-mère. Elle venait de signifier son congé à la bonne, pour

une raison qui n'est pas venue jusqu'à nous. Celle-ci, dépitée, fouilla dans sa poche et lança une pièce de monnaie au chat qui assistait à la scène : «Tiens, s'exclama-t-elle, voilà pour toi, tu m'as assez aidée à faire la vaisselle !» Pour invraisemblable que fut le fait pour qui connaît le travail qu'un chat, même domestique, consent à fournir, la bonne dame en fut si horrifiée... qu'on en parle encore !

Il y avait aussi celles qui opposaient au travail la résistance passive. Ainsi celle à qui ma grand-mère, sortant faire des visites, avait laissé du repassage à faire. Lorsqu'elle revint, au bout de quelques heures, elle marqua sa surprise de constater que l'ouvrage s'était borné à trois mouchoirs. «Ah ! dame ! expliqua la bonne, c'est que les mouchoirs, vous n'avez pas idée comme c'est *nigeon* !». Cette pittoresque expression, d'origine inconnue, resta dans la famille pour désigner un travail ennuyeux et délicat. L'employée passa plus vite.

Il y avait là de quoi alimenter les lamentations bourgeoises sur la difficulté de trouver des servantes soumises et compétentes et on comprend mieux pourquoi il n'était pas de bon ton de parler ennuis domestiques dans le monde.

Mais les maîtresses de maison n'étaient pas toujours non plus d'un commerce facile. La maison d'un grand-oncle, médecin à Nantes, était dirigée par sa belle-mère et comme la profession de son gendre nécessitait, outre une bonne, l'emploi d'un cocher, elle avait l'œil sur son monde et se montrait exigeante. L'oncle racontait en riant qu'il lui était arrivé de recevoir son petit-déjeuner des mains d'une bonne, d'être servi à déjeuner par une autre et de faire la connaissance d'une troisième au dîner. Il y avait là, peut-être, un rien d'exagération mais la digne dame entendait faire régner une saine économie et, donnant ses instructions à une femme qu'elle venait d'engager, lui prescrivit de faire, pour le déjeuner, un rôti pour la table des maîtres et un ragoût pour elle-même et le cocher. À quoi la femme rétorqua : «Et pourquoi qu'il ne mangerait pas du rôti comme vous, ce garçon là ?» Cette façon de défendre les intérêts d'un autre était sur le chemin du syndicalisme et elle dut rendre sur le champ le tablier qu'elle venait de recevoir...

Les anecdotes sont parfois plus roses. Une certaine Marie avait assez la confiance de ses maîtres pour être chargée de conduire en classe les filles de la maison. Sur le trajet de retour, elle fit la connaissance d'un ouvrier qui travaillait au pavage d'une rue. Le chantier dut durer assez longtemps pour que celui-ci en vint à lui proposer le mariage. Elle en avertit ses patrons qui se sentaient chargés d'âme car Marie était fort jeune. Ils prirent des renseignements qui furent favorables d'autant plus que le garçon était également pompier bénévole, ce qui témoignait d'un rassurant altruisme. Il fut donc autorisé à faire sa cour, le dimanche, à la maison, entre 3 heures et 5 heures.

Et Marie finit par épouser son paveur qui se nommait Potiron. Elle quitta donc la maison où elle servait pour la sienne propre et coula des jours heureux, reconnaissante envers ses anciens maîtres à qui elle rendait régulièrement visite. La seconde guerre mondiale y mit fin. Le pauvre Potiron fut, lors des bombardements de Nantes, littéralement soufflé, assis sur le pas de sa porte où l'averse de bombes le surprit.

La vieillesse venue les empêchant de travailler que pouvaient devenir ces femmes ? Parfois, elles jouissaient d'une petite rente, constituée par des patrons généreux qui les empêchaient de mourir de faim. Encore pensait-on les remettre en service pour quelques occasions, comme ce projet farfelu d'un *Pot au feu des pauvres* sorti de l'imagination charitable d'une nantaise qui n'hésitait pas à les y employer pour l'amour de Dieu²². Pour d'autres, il se rencontrait quelquefois de bonnes maisons. Ce fut le cas de celle qui succéda à Marie Potiron et qui s'appelait Eugénie. Elle resta 53 ans dans la maison et y mourut, soignée par celles qu'elle avait connues enfants et qui se refusèrent à l'envoyer à l'hôpital. Cependant, elle n'avait jamais cessé de les appeler Mademoiselle, puis Madame et de leur parler à la troisième personne qu'elle avait assimilée. Lorsqu'elle mourut, elles lui offrirent une concession à perpétuité au cimetière.

C'est un peu ce que j'ai voulu faire ici, perpétuité en moins, pour le souvenir de ces femmes dont la plupart servirent, leur vie durant, avec résignation et dévouement, parfois même avec affection. Ce sont d'ailleurs celles-là dont on se souvient le moins car elles n'ont pas fait d'histoires et c'est pourquoi l'histoire les a négligées.

Thérèse ROUCHETTE

Président d'honneur de la Société archéologique
et historique de Nantes et de Loire-Atlantique

RÉSUMÉ

Un aspect de la condition féminine en Bretagne, les domestiques, vu à travers le fonctionnement de l'œuvre de Notre-Dame-de-Charité-du-Refuge (dite, à Nantes, les «Dames blanches») qui se chargeait de jeunes filles et de femmes en danger moral et les plaçait comme domestiques. La pratique quotidienne est illustrée par des anecdotes transmises par tradition orale.

²² Arch. dép. Loire-Atlantique, 125 J, 5 K 1.